



Green Key

Clé Verte



DESRIPTIF

Présent sur les cinq continents, Green Key/Clé Verte est le premier label de tourisme durable international permettant de valoriser les séjours, les rencontres et les loisirs durables. Il met en œuvre une politique environnementale et une démarche socialement responsable notamment dans la gestion des déchets, la maîtrise des consommations d'énergie, les achats responsables (alimentation, entretien) et la sensibilisation de la clientèle. Ainsi toute personne qui visite ou séjourne dans un établissement Green key peut compter sur le fait que la planète en bénéficiera, sans sacrifier son confort ou son portefeuille. Le processus de labellisation prévoit des audits réguliers et la collecte de preuves pour attester du sérieux de la démarche des établissements.



PUBLIC CONCERNÉ

⇒ Hébergements touristiques

Campings, gîtes, chambres d'hôtes et chambres d'hôtes à la ferme, meublés de vacances, hôtels, villages de vacances

⇒ Hébergements de tourisme social

Auberges de jeunesse

⇒ Établissements du secteur Horeca

Restaurants

⇒ Attractions touristiques

⇒ Événementiel

Centres de conférence, lieux d'événements



CONDITIONS D'ADHÉSION

Les candidats souhaitant obtenir le label doivent respecter plusieurs critères dans les thématiques suivantes :

- Gestion environnementale générale, formation des employés, responsabilité sociale
- Sensibilisation à l'environnement
- Gestion de l'eau
- Gestion des déchets
- Gestion de l'énergie
- Achats responsables
- Cadre de vie



PROCÉDURE

1. Création d'un compte sur le site www.green-key.be
2. Constitution du dossier sur la plateforme de candidature en ligne (via le site www.green-key.be)
3. Premier bilan du dossier par l'organisme responsable
4. Visite de l'établissement par un auditeur, sur rendez-vous
5. Rapport d'audit présenté devant le jury pour décision finale
6. Cérémonie annuelle de remise des certificats et plaques et présentation des nouveaux labellisés
7. Renouvellement tous les ans et visite sur site tous les 3 ans



AVANTAGES

- Certification de durabilité reconnue au niveau international
- Intégration du plus grand réseau d'établissements écocertifiés
- Réponse à une demande et des attentes croissantes de la clientèle loisir et MICE
- Participation à une démarche structurée de tourisme durable et accompagnement
- Diminution des coûts d'exploitation liés aux consommations d'eau et d'énergie
- Positionnement compétitif en tant qu'établissement durable et amélioration de l'image de l'établissement
- Amélioration de la visibilité des efforts en matière de durabilité de l'établissement
- Préservation du territoire et de la destination touristique en limitant l'impact environnemental
- Anticipation des futures attentes réglementaires



COÛT

La cotisation annuelle est établie en fonction du type d'établissement, de sa taille, de sa localisation et de son ancienneté :

- Hôtels : 60 € à 880 €
- Chambres d'hôtes, B&B et gîtes : 30 € à 135 €
- Centres d'hébergements pour jeunes, Auberges de jeunesse : 140 € à 400 €
- Campings : 95 € à 640 €
- Centres de conférence : 60 € à 640 €
- Attractions : 50 € à 1.320 €